
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIR CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FÉVRIER 2017

DÉCISION DE PRISE EN CHARGE D'UNE ÉTUDE TECHNIQUE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Diagnosics techniques et étude de maîtrise d'œuvre préalables à la démolition, à réaliser sur le site de l'ancienne menuiserie à La Vieille Lyre (Département de l'Eure)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Prise en charge sous réserve de la production d'une délibération engageant la participation financière de la collectivité à hauteur de 20% du montant prévisionnel HT auquel s'ajoute la TVA récupérable grevant l'ensemble de l'intervention, soit une participation maximale de 20 000 €.
SITUATION DU BIEN :	Hangar en agglo et couverture fibro-amiantée + bureaux (parcelle ZD87)
PLU :	UA – zone destinée à l'accueil d'activités
PROJET :	Vocation économique : regroupement de plusieurs établissements (quincaillerie) déjà présents sur la commune.
PRISE EN CHARGE AU TTITRE DU FONDS FRICHES	Comité de programmation du 17-10-17 Commission permanente régionale du 16-10-17
PROPRIÉTAIRE :	Ets Leroy
ENVELOPPE PROJET :	50 000 €HT

ROUEN, le 14 DEC. 2017

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL

